



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/83
24 février 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-neuvième session
Point 91 a) de la liste préliminaire*

QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE : RESPECT DES
ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS
DANS LA DÉCLARATION SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE,
EN PARTICULIER RELANCE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET
DU DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Lettre datée du 7 février 1994, adressée au Secrétaire général par
les Représentants permanents de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay
et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de porter à votre attention le texte d'un Communiqué
commun des Présidents des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir publier le texte de ce
communiqué, accompagné de la présente lettre, comme document officiel de
l'Assemblée générale, au titre du point 91 a) de la liste préliminaire, puisque
l'intégration économique entre pays en développement fait partie des engagements
qui ont été pris.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Argentine
auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Emilio J. CARDENAS

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Paraguay
auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) José Felix FERNANDEZ ESTIGARRIBIA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Brésil
auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Ronaldo Mota SARDENBERG

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Uruguay
auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Ramiro PIRIZ-BALLON

* A/49/50.

ANNEXE

Communiqué commun des Présidents des pays du Marché commun du Sud

1. Le Conseil du Marché commun du Sud (MERCOSUR), conformément à l'article 11 du Traité d'Asunción, a tenu le 17 janvier 1994 à Colonia del Sacramento (Uruguay) sa cinquième réunion, à laquelle participaient le Président de la République argentine, M. Carlos Saul Menem, le Président de la République fédérative du Brésil, M. Itamar Franco, le Président de la République du Paraguay, M. Juan Carlos Wasmosy et le Président de la République orientale de l'Uruguay, M. Luis Alberto Lacalle Herrera.

2. Les chefs d'État se sont déclarés heureux de la présence à cette réunion du Président de la République de Bolivie, M. Gonzalo Sanchez de Lozada.

3. Les chefs d'État ont souligné que les résultats des négociations tenues dans le cadre du MERCOSUR représentent une remarquable expérience pour la région et qu'ils constituent déjà un important acquis et forment les bases d'un développement permanent de l'intégration.

4. Les chefs d'État ont résolument réaffirmé les principes, objectifs et calendriers établis par le Traité d'Asunción pour assurer une progression coordonnée, équilibrée et régulière vers la création de l'Union douanière et poser les fondements du Marché commun.

Ils se sont de nouveau déclarés convaincus que l'intégration, du fait qu'elle contribue puissamment au développement économique et à la justice sociale, ne peut qu'étayer et consolider la démocratie dans leurs quatre pays.

5. Conscients que la première tâche est de créer les conditions de la prospérité et d'élever le niveau de vie dans leur pays, les chefs d'État se sont déclarés particulièrement satisfaits du considérable accroissement des échanges à l'intérieur du MERCOSUR, qui ont dépassé 8 milliards de dollars en 1993, contre 3,6 milliards de dollars en 1990, lorsque le Traité d'Asunción n'était pas encore signé.

Ce rapide accroissement des échanges est le résultat, entre autres facteurs, du programme de libération des échanges, qui a permis d'atteindre une préférence tarifaire de 82 % entre les États participants, de la suppression progressive des barrières non tarifaires et de la dynamique que traduisent les initiatives conjointes prises par des entreprises des quatre pays dans le commerce et la production.

6. Les chefs d'État ont constaté avec satisfaction que les difficultés techniques que présente le tarif douanier commun se règlent peu à peu et ils ont affirmé qu'ils sont résolus à achever d'ici le 30 juin 1994 l'établissement de cet instrument indispensable pour créer l'Union douanière, elle-même étape vers le Marché commun.

7. Les chefs d'État ont souligné que pour parvenir à l'intégration, il est indispensable de coordonner les politiques macro-économiques et ils ont réaffirmé que les quatre États parties sont résolus à respecter le calendrier de

Las Leñas et à traduire dans les faits la décision du Conseil du Marché commun concernant le tarif douanier commun et les dispositions et instruments nécessaires pour établir le MERCOSUR.

Ils ont convenu qu'il fallait agir simultanément et par des mesures parallèles dans les différents domaines prioritaires.

Ils ont réaffirmé que le Groupe du Marché commun a un rôle prépondérant à jouer dans la poursuite de ces objectifs et l'obtention de résultats dans les domaines qui sont prioritaires pour leur pays, et qu'il devrait par conséquent convenir d'un calendrier prévoyant des réunions plus fréquentes.

8. Les chefs d'État ont insisté sur l'importance de la réunion extraordinaire prévue en 1994 pour établir les structures fondamentales du MERCOSUR et créer les institutions permanentes qui régiront celui-ci à partir du 1er janvier 1995.

Ils ont fait valoir que le MERCOSUR devrait avoir la personnalité juridique à partir de cette date, ce qui affirmerait la permanence de l'association entre les États parties.

9. Conscients qu'il importe d'intégrer aussi l'infrastructure physique pour réaliser totalement le MERCOSUR, les chefs d'État ont réaffirmé qu'ils approuvent les divers travaux d'équipement prévus ou en cours de réalisation, notamment la construction de ponts et de liaisons routières et fluviales, et ils ont marqué leur volonté de faire avancer ces travaux.

10. Considérant que l'intégration ne se limite pas au domaine économique, les chefs d'État ont fait valoir l'importance des résultats de la réunion ministérielle spécialement consacrée à l'enseignement, en particulier de l'engagement commun qui a été pris de conclure avant le 30 juin 1994 un accord sur les équivalences des diplômes, titres et études des premier et deuxième cycles de l'enseignement général.

Ils ont également marqué leur satisfaction devant l'organisation de réunions spécialement consacrées au secteur de la science et de la technique et à celui de l'environnement, ainsi que devant les résultats obtenus.

11. Les chefs d'État ont souligné l'actualité que revêtent dans la perspective du Marché commun les questions concernant l'emploi, la migration, la protection des travailleurs et l'harmonisation des législations du travail respectives des États parties.

12. Les chefs d'État ont constaté qu'il importe, dans la perspective de l'intégration de l'Amérique latine, de renforcer l'Association latino-américaine d'intégration et ils ont jugé indispensable de maintenir tel quel le Traité de Montevideo de 1980, qui a permis un ensemble de réalisations notables.

Ils ont souligné à cet égard que le protocole d'interprétation de l'article 44 de ce traité, qui doit être officialisé par le VIIIe Conseil des ministres, est important pour garantir l'intégrité et l'intangibilité juridique du Traité en cas d'intégration entre des pays membres et des pays développés d'autres régions.

Afin de stimuler encore davantage les échanges entre les pays d'Amérique du Sud, les États parties négocieront à partir de 1994 avec leurs associés de la région de nouveaux accords pour assurer la continuité et le renforcement des liens économiques et commerciaux établis et libéraliser de plus en plus leurs échanges.

13. Les chefs d'État ont rappelé que depuis quelques années, des formules d'intégration ont été adoptées à l'échelon sous-régional et qu'il est nécessaire d'en tenir compte de façon à faire progressivement converger tous ces systèmes et ainsi de créer un meilleur réseau d'échanges entre pays frères.

Les chefs d'État ont considéré à cet égard l'idée, avancée par le Gouvernement brésilien lors de la réunion du Groupe de Rio à Santiago du Chili, de faire de l'Amérique du Sud une zone de libre-échange et ils ont approuvé l'organisation en 1994 d'une conférence qui définira les modalités et moyens de création d'une telle zone.

14. Les chefs d'État se sont de nouveau félicités que le Gouvernement bolivien ait la volonté de renforcer et d'élargir les liens de son pays avec le MERCOSUR.

Ils ont donc jugé approprié d'inviter ce gouvernement à participer en qualité d'observateur aux réunions des sous-groupes de travail, comme il l'a demandé.

Afin de permettre à la Bolivie de s'intégrer à part entière dans le MERCOSUR, les accords qui concrétiseront le projet évoqué au paragraphe précédent seront conclus en priorité avec ce pays.

15. Les chefs d'État ont marqué leur satisfaction devant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain, dont ils attendent qu'il contribue véritablement à créer de nouveaux courants commerciaux et de nouveaux flux d'investissements sur le continent, considérant qu'il serait bon de relancer le dialogue entamé dans le cadre de l'Accord "4+1".

16. Analysant la conjoncture économique internationale, les chefs d'État ont tout particulièrement noté que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay venaient d'aboutir, ce qui permettra de renforcer le système multilatéral d'échanges et de créer l'organisation mondiale qui doit veiller à l'application et à l'exécution des accords conclus. Ils ont constaté avec satisfaction que les pays du MERCOSUR coordonnent leurs actions, coordination qui doit être renforcée sans tarder, ont-ils dit, pour aider à la suppression des distorsions et des barrières protectionnistes qui grèvent le commerce mondial.

17. Les chefs d'État ont noté avec satisfaction que la coopération avec la Communauté européenne s'était considérablement développée, en particulier la coopération relayée par le CEFIR (Centre de formation pour l'intégration régionale) et celle qui fait suite à l'Accord interinstitutionnel conclu avec les Communautés européennes, notamment en ce qui concerne les questions douanières, les normes techniques, l'agriculture, l'appui au secrétariat administratif du MERCOSUR et les fonds spéciaux.

Ils ont également fait valoir les résultats obtenus depuis qu'a été lancé le premier programme semestriel prévu par l'Accord de coopération technique non remboursable qui a été conclu avec la Banque interaméricaine de développement et ont marqué qu'il importe de poursuivre la coopération avec cette dernière.

18. Les chefs d'État ont estimé qu'il conviendrait de renforcer les activités menées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement pour faciliter l'intégration régionale, en assurant à tous les pays en développement qui font partie du système la possibilité de bénéficier des divers dispositifs de coopération existants.
